AMBASSADE
DE FRANCE
AU MAROC

Liberté
Égalité
Fraternité

COVID-19 APPEL À PROJETS 2020

Soutien aux associations de proximité
Aide aux plus vulnérables

Candidature

Envoyer les dossiers
avant le **30 septembre 2020**

Contexte

Face à la crise sanitaire à laquelle le monde fait face, l'Ambassade de France au Maroc se mobilise et lance un appel à projets destiné à soutenir les acteurs de terrain et les associations qui viennent en aide aux personnes les plus vulnérables et isolées.
Cet appel à projet est sans restriction thématique : il peut concerner aussi bien des projets à vocation sanitaire ou sociale, environnementale, éducative ou autre.

Venir en aide aux plus vulnérables - soutien aux associations de proximité, afin de soutenir

- les personnes âgées seules chez elles ou en établissements ;
- les personnes vivant dans la rue ou dans des conditions précaires ;
- les femmes seules, victimes de violences, mères célibataires ou en situation de marginalisation pour parer à leurs besoins essentiels et prioritaires et à ceux de leurs enfants
- les personnes atteintes de troubles psychiques dont les soins doivent être absolument maintenus dans le contexte de confinement ;
- les personnes fragiles qui se retrouvent très isolées, dont l'isolement peut être réduit grâce aux associations

Modalités de l'appel à projets

Qui peut candidater ?

Cet appel à projets s'adresse uniquement à des associations marocaines, c'est à dire des structures enregistrées en tant qu'association auprès de la Wilaya.
Les associations portées par des jeunes et des femmes sont encouragées à participer.
Les coalitions d'associations sont éligibles, dès lors que l'association cheffe de file est responsable de la candidature.

Quels types de projets sont soutenus ?

Les initiatives concernées sont multiples, dès lors qu'elles concernent des démarches de coalition (impliquer tous les acteurs en incluant les collectivités territoriales, les représentants associatif, le secteur public comme le secteur privé).

Le projet doit être au bénéfice final des populations cibles

L'implication et la participation directe et active de ces populations est obligatoire
Il est souhaitable que le projet puisse être pérennisé et dupliqué.
Les expériences pilotes seront étudiées avec attention.
Un co-financement de 10% du montant global du projet est requis.

Les projets proposés devront s'effectuer en une année, entre décembre 2020 et décembre 2021

Le financement sera compris entre 100 000 et 200 000 dirhams marocains.

La création d'un partenariat entre l'Ambassade de France et les associations sélectionnées

Les associations qui seront sélectionnées dans le cadre de cet appel à projets s'engagent dans un partenariat moral et financier.

L'Ambassade de France entretient une relation de partenariat avec les associations sélectionnées

Les associations qui seront sélectionnées bénéficieront d'un soutien financier et d'une relation de partenariat. L'Ambassade de France s'engage à soutenir les associations sélectionnées financièrement à travers une subvention et à accompagner le développement du projet : les associations retenues bénéficieront de sessions de formation organisées par un partenaire de l'Ambassade.

Les associations intègreront le réseau des associations soutenues par le pôle gouvernance de l'Ambassade de France et pourront bénéficier de l'expérience des associations marocaines faisant face à des problématiques similaires.

Les projets sélectionnés bénéficieront d'une visibilité sur le site internet et les réseaux sociaux de l'Ambassade de France. Les actions des associations seront présentées lors des réunions de coordination entre les bailleurs internationaux.

Un partenariat qui engage les associations.

Les organisations sélectionnées devront s'acquitter des responsabilités suivantes :

- mise en œuvre du projet en coordination avec les équipes de l'Ambassade de France
- participation aux réunions du réseau des associations soutenues par l'Ambassade de France
- communication sur les actions du projet
- invitation des élus locaux aux phases clefs du projet, notamment au lancement et à la clôture du projet
- désignation d'un(e) chargé(e) de projet, membre de l'association, qui sera la personne-contact pour le suivi du projet.
- remise en fin de projet des rapports narratifs et financiers et des pièces justificatives

Les associations sélectionnées dans le cadre de cet appel à projet seront amenées à présenter leurs projets et résultats auprès des autres associations soutenues par l'ambassade de France au Maroc. Elles contribueront à alimenter la réflexion sur l'égalité femmes-hommes au sein des associations et dans les projets qui n'ont pas le genre comme thématique principale.

Candidature à l'appel à projets

Comment candidater ?

Pour soumettre votre projet :

1. rendez-vous sur le site internet de l'Ambassade de France : ma.ambafrance.org/-Gouvernance
2. remplissez le formulaire
3. réunissez les documents indiqués
4. déposez votre projet avant 30 septembre

Calendrier

Septembre	Phase d'appel à projets
Début octobre	Instruction des projets. Vous pouvez être contacté.e.
Mi octobre	Comité de sélection
Décembre	Démarrage des projets

Comité de sélection

Le comité de sélection est constitué des représentants de l'Ambassade de France et de son service de coopération et d'action culturelle.

Contact :

Uniquement par email, gouvernance@institutfrancais-maroc.com